

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2013

DELIBERATION N°13/046

**DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP)
POUR LA COMMUNE D'ANNONAY (07)**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Etablissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Vu la convention pluriannuelle PNRQAD du 30 janvier 2012 portant sur la requalification du centre ancien conclue entre l'Etat, la Ville d'Annonay et la communauté de communes du bassin d'Annonay, l'ANRU, l'ANAH, la Caisse des dépôts et consignation, l'EPORA et l'office public de l'habitat du département de l'Ardèche Vivarais-Habitat,
- Vu la convention opérationnelle K004 du 09 août 2010 convenu entre EPORA, la commune d'Annonay et la communauté de communes du bassin d'Annonay, portant sur le programme national de requalification du quartier ancien dégradé d'Annonay,
- Vu l'avenant n°1 à la convention susvisée, signé le 07 novembre 2012,
- Vu l'avenant N°2 à la convention susvisée et portant sur l'extension de périmètre de l'ilot Ranchet, qui a été délibérée par le Conseil d'Administration de l'EPORA en date du 8 juillet 2013,
- Vu le dossier de DUP,

Sur proposition du Président,

- Sollicite Monsieur Le Préfet pour l'ouverture de la procédure et de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique des acquisitions à opérer dans le périmètre ci-joint ;
- Autorise le Directeur Général à poursuivre la procédure d'expropriation en concertation avec la Commune d'Annonay et la communauté de communes du bassin d'Annonay ;
- Autorise le Directeur Général dans le cadre de la procédure de l'expropriation à exercer les actions en justice et à défendre les intérêts de l'EPORA devant les juridictions compétentes.

11 JUIL. 2013

Le Directeur Général

Jean GUILLET

Le Président du Conseil d'Administration

pour la région Rhône-Alpes
et le département du Rhône
par délégation

Georges ZIEGLER

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

